

Conseil communal de Vufflens-la-Ville Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 9/2018 «Budget de fonctionnement 2019»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur **Nicolas Pittet**
- Monsieur **Quentin Riva**
- Madame **Fanny Falconnet**
- Madame **Cynthia Fivaz** et
- Madame **Nadine Frossard Goy**, présidente

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 9/2018 portant sur le «budget de fonctionnement ».

La Commission a rencontré la Municipalité dans son ensemble ainsi que la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 19 novembre. Le budget a été présenté avec plus de détails par les Municipaux et la boursière, qui ont répondu à toutes nos questions. La Commission tient à les remercier vivement pour leur disponibilité et la transparence avec laquelle ils collaborent.

Commentaires généraux

Il ressort du budget que les impôts pour les personnes morales ont augmenté sensiblement, soit de plus de 900'000 francs, c'est nettement mieux que ce qui figurait au budget 2018. Cependant, il faut envisager une hausse de notre contribution à la péréquation de quelque 150'000 francs supplémentaires. Les impôts conjoncturels (impôt sur le gain immobilier, impôt sur les successions, droits de mutation, impôt sur les frontaliers) présentent également une hausse significative et le résultat 2018 sera probablement positif, ce qui est de bon augure. Au sujet des impôts conjoncturels, il est à relever que la commune restitue au canton 30% des impôts sur les frontaliers et 50% des autres impôts.

Des encaissements d'arriérés de Bobst et des remboursements concernant la zone industrielle représentent des montants intéressants qui devraient être récupérés, de même que les changements de propriétaires, qui engendrent aussi des recettes pour la commune. Enfin, le chiffre d'affaires de Bobst est en hausse et il faut aussi s'attendre à percevoir un impôt foncier intéressant pour Camion Transport.

Cela étant, notre point d'impôt augmente de manière continue depuis 2014, avec une augmentation de 20% depuis lors. Quant à notre marge brute d'autofinancement, elle est désormais négative, ce qui implique qu'il faudra réfléchir comment la commune s'organisera financièrement pour le futur, puisqu'on ne peut continuer ainsi.

Comme à l'accoutumée, le budget 2019 a été élaboré avec pragmatisme et raison, malgré les incertitudes qui persistent, notamment en lien avec la RIE III.

Détails

Les explications que fournit le document lui-même permet déjà une compréhension facilitée du budget. Pour la plupart des rubriques, si on les compare aux années précédentes, la Commission constate que les écarts sont petits et portent sur des sommes variant de quelques centaines de francs à quelques dizaines de milliers de francs. Voici toutefois quelques précisions qui ont paru utiles à la Commission.

Compte 150.310

Le giratoire Sud de la RC177 sera pourvu d'une œuvre d'art réalisée par M. Corona, qui a déjà réalisé l'arbre du cimetière, d'où le montant prévu au budget.

Compte 220.352

La Commission constate que tant que notre point d'impôt augmente, notre part dans la péréquation augmente aussi.

Compte 351.4271

La part de l'Asicope est déterminée en fonction des travaux consentis par la commune. Dès lors, si nous réalisons beaucoup de travaux, la part de l'Asicope augmente.

Compte 353.427

Le bail du local sis au premier étage de la Seringue a été résilié, d'où l'absence de rentrée de loyer au budget 2019.

Compte 358.2.311

La bibliothèque a besoin de nouveaux bureaux et de nouveau mobilier, l'actuel ayant trente ans et étant clairement vétuste. Il est indispensable de le remplacer.

Compte 358.1.314

Ce poste est élevé car il prévoit l'entretien de la haie, mais il est d'ores et déjà clair que ce budget ne sera pas utilisé.

Compte 358.2.3901

Ces chiffres ont fait l'objet d'un déplacement dans la comptabilité, ils apparaissaient auparavant sous «administration» et sont désormais visibles dans les comptes relatifs à la bibliothèque, dans la partie «immeubles».

Compte 359.315

Le tartan doit être remplacé, c'est ce qui occasionne le coût budgété à ce poste. Cependant, il est précisé qu'il n'y a pas de hausse continue à attendre, puisqu'il s'agit ici simplement d'une rénovation après 20 ans.

Compte**310**

Tous les véhicules ont été rapatriés de l'onglet «administration» dans l'onglet «véhicules». C'est plus cohérent ainsi, et c'est ce qui engendre une modification dans l'organisation de la comptabilité et des différences avec les années précédentes.

La Commission s'est aussi intéressée au plan d'investissements. Elle relève qu'une somme importante est prévue pour la rénovation de l'appartement. Il s'agit de l'appartement de service de l'employé communal, qui doit être entièrement rénové, en particulier la salle de bains et la cuisine. Cependant, ce montant est une enveloppe globale qui devra être affinée et redéfinie lorsque les devis seront rentrés.

Enfin, il sied de signaler, comme le précise utilement notre Municipal des finances, que les investissements prévus jusqu'en 2023 entrent dans le cadre de notre plafond d'endettement, ce qui est rassurant.

Conclusions

Fondée sur les explications reçues et ayant fait sa propre analyse, la Commission estime que le budget 2019 a été établi avec rigueur et qu'il est réaliste. Elle relève la clarté des documents présentés et des explications données. Elle remercie la Municipalité ainsi que Mme Dominique Nijenhuis pour leur engagement.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission des finances, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis n° 9/2018 tel que présenté par la Municipalité et d'approuver le budget de fonctionnement pour 2019, présentant un total de revenus de 7'269'300 francs et un total de charges de 7'547'100 francs, le déficit de 277'800 francs étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.



Nicolas Pittet



Quentin Riva



Fanny Falconnet



Cynthia Fivaz



Nadine Frossard Goy